



Le bonheur d'apprendre ensemble

Stéphane Ravaille

Professeur Agrégé d'économie gestion

Président de l'UTL34

Agde le 12 novembre 2008

A l'attention de Mesdames et Messieurs les membres de l'UTL,

Convocation aux Assemblées Générales

Madame, Monsieur, Cher(e) adhérent(e),

Vu l'article 8 de nos statuts, les articles 7,8 du règlement intérieur de notre association,

J'ai l'honneur et le grand plaisir de vous inviter à assister à L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) ainsi qu'à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'Université du Temps Libre du Bas Languedoc qui auront lieu le :

Samedi 6 décembre 2008 –à partir de 09 H 30
Salle Pierre Jean Vaillard – 2 rue des jardins 34 200 Sète

Vous voudrez bien vous munir de votre carte d'adhérent. Cette présente tient lieu de convocation, conformément au règlement intérieur en vigueur. Elle est affichée dans tous les centres. **Votre carte d'adhérent fait foi pour montrer que vous êtes à jour de votre cotisation. Elle est donc indispensable.**

Si vous ne pouvez pas vous rendre à cette AGO, vous pouvez participer aux décisions **en utilisant un pouvoir à demander au Vice Président de votre site** ou à télécharger sur notre site Internet (www.utl34.fr) et à remettre, dûment rempli, au vice président de votre site.

L'ordre du jour de l'AGE sera le suivant :

- 1- Modification de l'Article 1 des statuts (Sigles de l'UTL et Siège Social)
- 2- Modification de l'article 6 des statuts (au niveau des membres d'honneur)
- 3- Modification et réécriture de l'article 9 relatif au CA
- 4- Modification de l'article 11 – membres du Bureau (relatif aux pouvoirs du Président)

L'ordre du jour de l'AGO sera le suivant :

- 1- Rapport moral du Président du 01/07/2007 au 31/08/2008;
- 2- Rapport financier du Trésorier du 01/07/2007 au 31/08/2008;
- 3- Election d'un nouveau Conseil d'Administration pour 3 ans
- 4- Informations diverses (fête de fin d'année, remise d'un prix UFUTA)
- 5- Questions diverses.

NB : Questions diverses : Il ne sera répondu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qu'aux seules questions portées au préalable et au moins une semaine à l'avance à la connaissance du président, par écrit.

P.S. : Vous trouverez sur notre site Internet des documents d'informations relatifs à cette AGO.

Le Président,
Stéphane Ravaille